

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<p>L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 24 juin 2022</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 27</p>	<p><u>Présents</u> :</p> <p>Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Béatrice CARTAYRADE Olivier PRAT Maryse BONNET Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Audrey LAFARGE Claudine HEBRARD Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX</p>
--	---

Etaient représentés :

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC,
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif TNC,
Création d'un poste d'adjoint administratif TC.
- Suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe TC,
Création d'un poste d'adjoint d'animation TC.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juin 2022,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

ADOPTE le tableau des effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Attaché territorial	A	2	2	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	1	TC
Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} Classe	C	2+1	2+1	TC
Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} classe	C	2-1	1	TC
Adjoint administratif territorial	C	1+1	1+1	TC
« «	C	2-1	1	TNC
Filière technique				
Technicien supérieur principal	B	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	C	5	5	TC
Agent de maîtrise	C	2	2	TC
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	4	4	TC
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	6	TC
« «	C	1	0	TNC

Filière médico-sociale				
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	TC
Auxiliaire de puériculture Pal 2° CI	B	1-1	0	TC
Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1	0	TC
Filière animation				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	4 + 1	3+2	TC
«	C	1	0	TNC
Filière sportive				
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
Police municipale				
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Contractuels				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	1	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet	A	1	1	TC
Poste de Contractuel Educateur de Jeunes enfants	A	1	1	TC
<u>Dans l'attente de recrutement d'un titulaire :</u>				
Garderie	C	1	1-1	TNC
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TNC
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TC
Crèche	C	2	2-1	TC
Agent administratif	C	1	0	TNC

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 1^{er} juillet 2022



Le Maire,

Edwige ZANCHI

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 015-211501200-20220701-DELB20220701_10-DE



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID : 015-211501200-20220701-DELB20220701_10-DE